



CONVENTION ON WETLANDS  
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES  
(Ramsar, Iran, 1971)

## Notification 2016/8

### Préparation des rapports nationaux pour la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

En préparation de la 13<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar (COP13) qui aura lieu à Dubaï, Émirats arabes unis, en octobre 2018, le Secrétariat a le plaisir de communiquer aux Parties contractantes les informations qui suivent, concernant la forme, la préparation et la méthode de soumission des rapports nationaux pour la COP13.

Sur instruction du Comité permanent à sa 52<sup>e</sup> Réunion, le Secrétariat a préparé le Modèle de rapport national pour la COP13 qui, selon avis du Comité permanent, s'appuie sur le quatrième Plan stratégique de Ramsar 2016-2024 mais a conservé la forme et la structure du modèle fourni aux Parties pour la COP12.

Comme pour les périodes triennales récentes, le Modèle de rapport national est publié suffisamment à l'avance dans la période triennale pour que les Parties puissent l'utiliser pour guider la mise en œuvre permanente de la Convention et se préparer à remplir le Modèle de rapport national de façon opportune.

Le Comité permanent a aussi décidé de mettre à la disposition des Parties un Modèle de rapport national en ligne, ainsi qu'un modèle « hors-ligne », et a demandé au Secrétariat de soumettre une évaluation pour la COP13 concernant l'utilisation du système en ligne.

Le modèle de Rapport national comporte cinq sections : 1) Information institutionnelle ; 2) Résumé général sur les progrès d'application au niveau national ; 3) Indicateurs (questions) sur l'application ; 4) Annexe facultative pour fournir des renseignements sur l'élaboration d'objectifs nationaux en vue de l'application du Plan stratégique 2016-2024 ; 5) Annexe facultative où les Parties contractantes qui le souhaitent peuvent, si elles le souhaitent, ajouter des informations sur leurs zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar).

Conformément à la Résolution XII.2, qui invite les Parties contractantes « à établir et soumettre au Secrétariat, d'ici à décembre 2016 ou avant, et en fonction de leurs priorités, capacités et ressources nationales, leurs propres objectifs nationaux et régionaux, quantifiables et assortis de délais précis, en s'inspirant des objectifs établis dans le Plan stratégique », toutes les Parties sont priées d'envisager d'utiliser l'outil de planification nationale exhaustif de la Section 4 pour définir les domaines de plus haute priorité et les objectifs et actions pertinents au niveau national pour chacun d'entre eux.

Veuillez noter que pour les Parties contractantes qui souhaitent fournir des informations sur les objectifs nationaux (Section 4 facultative du Modèle de rapport national), en utilisant le Système de

transmission des rapports en ligne ou le modèle en Microsoft Word, le délai de soumission est fixé au **30 novembre 2016**.

Vous trouverez en annexe à la présente notification les instructions sur la manière d'accéder au Système de transmission des rapports nationaux en ligne à l'adresse :

<https://reports.ramsar.org/?lang=fr>. Pour toute question ou problème, veuillez contacter le Secrétariat Ramsar pour avis ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)). Le Système de transmission des rapports nationaux sera opérationnel dès le 31 août 2016.

Le Modèle de rapport national pour la COP13, dans chacune des trois langues officielles de la Convention (français, anglais et espagnol), peut aussi être téléchargé en format Microsoft Word pour être rempli hors-ligne, à partir du site Web de Ramsar à l'adresse :

[www.ramsar.org/fr/document/modèle-de-rapport-national-pour-la-cop13-modèle-hors-ligne](http://www.ramsar.org/fr/document/modèle-de-rapport-national-pour-la-cop13-modèle-hors-ligne). Toute Partie ayant des difficultés à télécharger le Modèle hors-ligne peut contacter le Secrétariat ([nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org)).

L'objectif de ce Modèle hors-ligne est d'aider les Parties contractantes à rassembler des données pour le Rapport national. Les données ainsi recueillies peuvent ensuite être transférées au Système de transmission de Rapports nationaux en ligne. Les Parties contractantes ont aussi la possibilité d'envoyer le formulaire Microsoft Word par courriel à l'adresse [nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org) pour soumission officielle du Rapport national.

Un fois rempli, le formulaire de Rapport national doit être accompagné d'une lettre au nom du Chef de l'Autorité administrative, confirmant qu'il s'agit de la soumission officielle, par la Partie contractante, de son rapport national à la COP13. Cette lettre peut être téléchargée dans le Système de transmission des Rapports nationaux en ligne ou être envoyée par courriel à l'adresse : [nationalreports@ramsar.org](mailto:nationalreports@ramsar.org).

Il importe que les Parties soumettent leurs rapports nationaux, entièrement remplis, avant la date butoir du **21 janvier 2018** afin que le Secrétariat puisse terminer son analyse des réponses à temps pour la distribuer avec les documents de l'ordre du jour, avant la COP13. Le Secrétariat a le regret d'informer qu'il ne pourra inclure dans cette analyse les informations issues de rapports nationaux reçus après ce délai.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.

Gland, le 31 août 2016

